

La brève **INFO→ÉNERGIE**



Les chaudières et pompes à chaleur à partir de 1€, comment ça fonctionne ?



Votre Conseiller **Info→Energie** :

Mehdi Boukrif

100 Avenue de Londres à Béthune

03.62.61.47.90

Info-energie@bethunebruay.fr

La réalité du dispositif :

Cette offre repose, en fonction de vos ressources, sur le cumul de plusieurs aides financières dédiées au remplacement d'une chaudière ancienne (gaz, fioul) par un autre système de chauffage.

En fonction de votre situation, le reste à charge peut être supérieur à 1€. Néanmoins des offres à 1€ sont possibles (selon vos revenus et selon les caractéristiques techniques de votre installation).

Quelle sont les aides utilisées pour atteindre les 1€ ?

1. Les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) : Appelés « prime coup de pouce » ou « prime à la conversion ».*
2. Les aides de l'ANAH* : Appelées programme « Habiter mieux agilité »
3. Le CITE (Crédit d'Impôt à la Transition Énergétique).

*Dispositifs soumis à conditions de ressources.

Exemple d'application :

Un couple ayant 26 000 € de revenus annuels remplace sa chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau dont le coût d'acquisition et d'installation s'élève à 12 000 € (dont 2 000 € de main d'œuvre). Il bénéficiera de **7 981 €** d'aide dont :

- ✓ 4 000 € au titre des obligations des fournisseurs d'énergie à des actions d'économie d'énergie **Certificats d'économie d'énergie** (appelés « prime à la conversion ») ;
- ✓ 3 981 € au titre des **aides de l'ANAH** (Programme « Habiter mieux agilité»)
- ✓ 1 206 € de déduction d'impôt appelé **Crédit d'impôt transition énergétique** (CITE de 30% du coût, aides reçues l'année suivante).

Il restera donc 2813€ à charge (possibilité de crédit à taux zéro appelé « Eco-ptz »).

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre conseiller **Info→Energie**

